

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/07/2011 (Dernière actualisation de la page 01/07/2011)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2767.0000	21.6266
Timonier	2381.7400	18.6155
Motoriste	2634.8400	20.5937
Assistant-motoriste	2287.8300	17.8815
1er matelot	2221.8600	17.3659
2ème matelot A	2139.1400	16.7193
Stagiaire	1213.8800	9.4876